

Commune de Ginals

Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juillet 2022

Le 22 juillet 2022 les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme LAFON , maire, dans le lieu habituel des séances à la mairie de Ginals.

Date de convocation à la séance : 19 juillet 2022

Sont présents : Mmes Cécile LAFON, Maire ; Marie Line ADELL ;Evelyne ARDOUREL ; Brigitte COUTANCIER ; Michèle GAUNE ; Yolande GIROUSSENS.

MM. André VIVEN, 1^{er} adjoint ; Jean COUTANCIER, 2eme adjoint ; Maxime CABADY; Jean-Louis CADILHAC ; Lionel FRESPECH.

Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 18h.
M . Jean Coutancier est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 9 juin 2022
- Délibération sur la création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité
- Arrêté sur contrat de recrutement d'un agent contractuel
- Contrat PEC
- Validation du rapport d'adressage
- Délibération adressage- dénomination des voies de la commune de Ginals
- Subventions aux associations
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil du 9 juin 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Délibération sur la création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité

Arrêté sur contrat de recrutement d'un agent contractuel

Ces deux points de l'ordre du jour sont annulés en raison d'une information parvenue après que la convocation a été envoyée.

Contrat PEC

Une information arrivée le matin même du conseil a confirmé la possibilité de reconduire temporairement les contrat PEC en cours.

Dans le cadre de cette réglementation, le conseil , à l'unanimité décide de prolonger le contrat PEC de M. Brice Nonorgues à compter du 24 juillet pour une durée de 6 mois.

Validation du rapport d'adressage Délibération adressage- dénomination des voies de la commune de Ginals

Les services de La Poste ne sont pas en mesure de produire les documents nécessaires à la date prévue.

L'examen de ces points est différé.

Groupement d'intérêt Public (GIP) « ma santé- ma région »

Madame le Maire demande et obtient du conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour.

Elle expose que la communauté de communes QRGGA, se substituant pour ce projet aux compétences communales, a obtenu l'appui de la région pour le financement de l'installation d'un médecin sur le territoire.

C'est la commune de Varen qui a été retenue pour cette implantation. Elle en supportera les charges et recevra les subventions attachées au projet dont le déficit prévisionnel est évalué à 60 000€ par an. La région en finance 1/3, le département 1/3 et la QRGGA 1/3 soit 12 000€ sur ses fonds propres et 8 000€ dans le cadre d'une mutualisation entre les communes répartie sur la base du nombre d'habitants.

Ces modalités conduisent à une contribution de 213€ par an pour la commune de Ginals.

A l'unanimité le conseil valide :

- L'adhésion de la commune à ce projet d'implantation d'un médecin sur la commune de Varen
- Le principe de mutualisation des dépenses non couvertes par ailleurs
- Le montant de 213€ par an pour la participation de la commune à ces dépenses

Subventions aux associations

A l'unanimité, les personnes intéressées s'abstenant , le conseil alloue aux associations les subventions suivantes :

- | | |
|--|------------------------|
| - Association Culturelle de l'Abbaye de Beaulieu | 2 000€ (retrait JC) |
| - Festilitt (Parisot) | 250€ |
| - Gymnastique volontaire | 150€ |
| - Echanges et Loisirs à Ginals (ELG) | 350€ (retrait YG- JC) |
| - ACCA- | 400€ (retrait MC) |
| - Comité des fêtes | 350€ |
| - Chœur de Parisot | 300€ |

Questions diverses

- Madame le Maire souligne la nécessité de mettre à jour le plan communal de sauvegarde.
- Octogone Fibre sollicite la mairie pour tenir une réunion d'information des habitants pour l'installation de la fibre..

La date du 22 septembre 2022 est retenue. La commune accepte de distribuer le prospectus d'information mis à sa disposition par Octogone fibre

La prochaine réunion du Conseil est prévue le 23 aout

La séance est levée à 18h56